FORMATION Maintien et Actualisation des Compétences Formateur Sauveteur Secouriste du Travail (MACFOSST)

Public concerné

Prérequis :

- Être titulaire du certificat formateur SST délivré par une entité habilitée

Accessibilité : Accessible pour les publics en situation de handicap NON-PMR Contacter le référent handicap.

Renseignements pratiques

Durée : 21 heures en présentiel

Participations : 5 à 10 stagiaires

Certificat : Certificat formateur SST

Actualisation : Tous les 36 mois

Equivalence

Conformément à l'arrêté du 30 mai 2016 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 », les titulaires du certificat de formateur SST, à jour de formation maintien et actualisation des compétences, sont autorisés à dispenser l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) sous l'égide des organismes de formation répondant aux dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours. Cette autorisation ne vaut pas équivalence à la PAE FPSC.

Moyens pédagogiques

Matériel : - Plan d'intervention + pictogrammes (obligatoire).

- Plan d'action prévention + pictogrammes

- ED 4085 versions papier et dématérialisée.

- Divers matériels pour la réalisation de simulation. (Objets factices, flaque de sang factice, etc.).

- 1 Défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires.

- Lot de mannequins RCP (adulte, enfant, nourrisson) avec dispositifs de protections individuelles, et matériel d'entretien des mannequins et consommables. (Obligatoire)

Gants de soins à usage unique (obligatoire),

Tapis de sol (préconisé).

- Trousse de secours (préconisé), Accessoires de jeux (buzzers, pions, dés …) (préconisé).

Intervenant : 1 formateur de formateur SST FNSPF à jour de validité certifié par l'INRS

Evaluation certificative (conforme à L'INRS)

Validation : Un certificat de formateur SST est délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilitée

Objectifs

Le formateur SST :

- Assure la formation initiale, le maintien et l'actualisation des compétences et le suivi des SST dans le respect des exigences du présent document de référence
- Développe, au travers de la formation qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant des sst plus conscients des causes de l'accident, plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise
- Adapte, le cas échéant, une partie de la formation aux risques spécifiques de(s) l'établissement(s) ou du(des) métier(s), en association avec le médecin du travail

Déroulé pédagogique

Séquence 1 : Evaluation certificative n°1, répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte des spécificités

Séquence 2 : Les documents réglementaires, techniques, les modifications

Séquence 3 : Actualités INRS et Fédérales

Séquence 4 : Plateformes « FORPEV, Icloud »

Séquence 5 : Plan d'intervention SST et Plan d'Action Prévention

Séquence 6 : Activités Ludo-Pédagogiques en formation

Séquence 7 : Organisation des formations

Séquences 8 : Suivi de stagiaires en formation

Séquences 9 : Animation de séquences de formation

Séquences 10 : Animation de séquences des certifications

Séquences 11 : Certifications de la MAC FO SST – Epreuve 2

Tarifs et Inscriptions

Tarif (documentation incluse) :
*850 € (individuel)
*750 € (forfait membre UDSP ou FNSPF)

Inscriptions : en ligne sur udsp17.org

Retrouvez notre actualité sur udsp17.org et sur notre page facebook UDSP17

Devenez sapeur-pompier volontaire :
https://sdis17.fr/sapeurs-pompiers-volontaires/

Renseignements

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Charente-Maritime

Adresse : 7 bis rue des fougères-17100 SAINTES

Tel : 05.46.96.15.69
Mail : formation@udsp17.org

SIRET : 493 316 293 000 31 – code APE : 8559A Organisme de formation enregistré auprès du préfet de la Région de Charente-Maritime sous le numéro 54170128417